

1 - ORGANISATION : Le Cross Interlabos du Bois de la Tête Ronde est organisé par des bénévoles. Le cross se déroule dans le bois de la commune de Villiers-le-Bâcle (F-91190), bois départemental de la Tête Ronde, adresse GPS, 24 route de Gif, parking à 100 mètres de l'aire de départ, avenue Jean David et le long du bois. Le site est fermé à toute circulation motorisée (sauf secours). Le parcours est protégé par des signaleurs. Les organisateurs sont couverts par une assurance en responsabilité civile souscrite auprès de la MAIF (Sociétaire 0903540A). L'opérateur de l'assistance médicale est la Croix-Rouge. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la course à tout moment.

2 - INSCRIPTION/CLASSEMENT : L'inscription au Cross Interlabos du Bois de la Tête Ronde est gratuite et accessible à toutes et à tous, coureurs licenciés ou non, chercheurs, ingénieurs, techniciens, agents techniques ou administratifs, post-doctorants, thésards, étudiants, conseillers scientifiques, stagiaires, intérimaires, visiteurs temporaires des laboratoires, contrats de qualification, d'apprentissage, de professionnalisation, collaborateurs étrangers, fournisseurs, invités, collaborateurs non rémunérés par le CEA etc... L'inscription est individuelle. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Ce cross participe au Challenge des Cross Interlabos (3 épreuves actuellement, en 2017). Il y a un classement général individuel. Il faut s'inscrire obligatoirement par écrit, soit par internet <http://asceacourseapied.jimdo.com> avant le jour de la course, soit auprès des organisateurs le jour même de la course en remplissant la demande d'inscription, qui vaut pour acceptation de ce règlement (y compris articles 3 et 4). L'ordre de réception des dossiers servira de base à la liste des engagés. Le dossard est remis le jour du Cross et sera porté «de face» de façon à être lisible. (Inscription sur place, si besoin, à partir de 11h45). Il est strictement interdit de courir sans dossard. Le classement publié est définitif. Aucune réclamation ne sera acceptée.

3 – DROIT A L'IMAGE : Le coureur autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles apparaît le coureur, prises à l'occasion de sa participation au Cross, sur tous supports (internet), y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

4 - CERTIFICAT MEDICAL : Conformément aux articles L231-2 et L231-2-1 du Code du Sport, chaque coureur a fourni, un certificat médical permettant l'inscription à des compétitions, à son club ou association de course à pied. Au Cross Interlabos du Bois de la Tête Ronde, les organisateurs demandent aux coureurs de signer une décharge de responsabilité lors de l'inscription, comme suit : «il est expressément indiqué que les coureurs participent à cette épreuve sous leur propre et exclusive responsabilité et sous la couverture de leur propre assurance». L'inscription valide la décharge de responsabilité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident subi ou provoqué ou de défaillance consécutive à un mauvais état de santé. Les organisateurs ne sont pas responsables des infractions, accidents, vols ni déficiences qui peuvent surgir. Chaque coureur certifie en signant la demande d'inscription qu'il dispose d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date du cross. Tout coureur prenant le départ reconnaît s'être entraîné et préparé en conséquence. Prendre part à une course hors stade relève de la responsabilité individuelle de chaque coureur qui garde la possibilité de ne pas prendre le départ pour tout motif qu'il jugera utile. Le coureur doit obligatoirement contracter une assurance qui le couvre. Les organisateurs mettent en place un poste de secours, avec la Croix-Rouge, situé sur les aires de départ et d'arrivée.

5 - HORAIRE/DISTANCE : Le Cross se déroule le jeudi 20 avril 2017. Le départ est fixé à 12h30. La distance à parcourir est d'environ 5600 mètres pour un dénivelé positif d'environ 71 mètres.

6 - RESULTATS : Tous les résultats et les photos seront disponibles uniquement sur les sites internet suivants :

<http://asceacourseapied.jimdo.com> et <http://www.psuc-athletisme.fr/>

7 - CATEGORIES D'AGE en 2016 selon règlementation FFA (valable jusqu'au 31 Octobre 2017)

Catégorie	Année de naissance
Espoir homme et femme ES	1995 à 1997
Senior homme et femme SE	1978 à 1994
Master 1 homme et femme V1	1968 à 1977
Master 2 homme et femme V2	1958 à 1967
Master 3 homme et femme V3	1948 à 1957
Master 4 homme et femme V4	1938 à 1947
Master 5 homme et femme V5	1937 et avant

Les mineurs ne sont pas acceptés.

8 - AMBIANCE : La course se déroulant en pleine nature, il est strictement interdit de jeter ses déchets (papiers, gels, bidons, bouteilles etc...) hors des poubelles prévues à cet effet, sous peine de disqualification. Le site doit rester aussi propre qu'avant le passage des coureurs. Chaque coureur doit respecter la faune, la flore et les sols en suivant scrupuleusement le parcours tracé par les organisateurs, ce qui engage à ne pas couper les sentiers afin de préserver le site traversé. Il est demandé de favoriser au maximum le co-voiturage et de se stationner de manière citoyenne le jour du Cross. Une ambiance chaleureuse fait que cette course est plus une fête qu'une compétition. Il est du devoir de chacun de venir en aide à toute personne en situation dangereuse ou en difficulté. L'objectif est avant tout de rassembler le personnel des laboratoires dans une activité sportive au-delà des clivages de campus ou de discipline. Après le cross, un ravitalement sera offert à l'arrivée à tous les coureurs. * Attention *: pas de vestiaires, pas de douche, pas de toilettes, pas de restauration, pas de récompense. Bonne balade sportive ...

